



compteur d'eau général et compteurs divisionnaires

Par **Sflore92**, le **25/10/2019** à **15:10**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je ne comprends pas la façon dont est calculée la répartition des charges d'eau au sein de notre immeuble. Nous avons un compteur général et chaque lot a un compteur divisionnaire.

Le montant total de la facture du compteur général est de 7.000 euros chez notre fournisseur pour une conso de 1.606 m³. Lors de la relève des compteurs divisionnaire, le total de tout l'immeuble est 1.437 m³. Le syndic a pris la facture du fournisseur x € / par 1.606 m³ ce qui lui donne le prix du M³, ensuite notre conso des compteurs divisionnaire x prix du m³ = montant.

Ensuite il a pris le montant x 69 m³ qui correspond au relevé du compteur divisionnaire/par 1437.

Avec cette méthode, j'ai l'impression de payer deux fois l'eau. N'aurait il pas du rapprocher les deux index ce qui nous donne la différence pour les parties communes et repartir sur le tantième de chaque lot ?

Merci.

Par **morobar**, le **25/10/2019** à **16:41**

Bjr,

EN effet le syndic a réparti la consommation alléguée des communs en proportion des consommations d'eau des copropriétaires et non en fonction des tantièmes.

Mais c'est vous qui avez raison, il faut extraire la consommation des communs qui doit être répartie via les tantièmes, au prix du m³ tel qu'il résulte de la facture globale divisée par la consommation globale.

Par **wolfram2**, le **25/10/2019** à **20:20**

Bonsoir

Sauf règle particulière dans le rglt de copro, d'accord avec la réponse donnée.

Cordialement. wolfram

Par **sos-copros.fr**, le **17/11/2019** à **17:31**

Bonjour

En fait le syndic doit imputer aux copropriétaires leurs consommations réelles selon les index des compteurs.

Le prix du m³ d'eau est calculé en additionnant toutes les consommations d'eau de l'année de la copropriété. On divise le prix par le nb de m³.

Le différentiel entre le total des consommations d'eau individuelles et la consommation du compteur général est l'eau des communs et peut inclure les espaces verts, le puisage pour le ménage, ou même éventuellement une fuite.

Bien cordialement